Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260326-5_2026_03_26_36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

5-2026 3 26

Objet : Commission permanente d'Appel d'Offres

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 26 mars 2026

Le 26 mars 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 20 mars 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (34) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Était absente en ayant donné pouvoir (1) : Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Louisette Badoual est désignée secrétaire de séance.

OBJET Commission permanente d'Appel d'Offres

Conformément à l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 puis le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et conformément aux dispositions des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 du CGCT, la CAO permanente est composée du Maire ou de son représentant, Président et cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En conformité avec les articles D. 1411-3 à 5 et l'article L. 2121-21 du CGCT, l'Assemblée municipale est invitée à élire ses membres au sein de la Commission permanente de délégation de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE DESIGNER à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	34
Pouvoirs	1
Pour	35
Contre	
Abstention	

Membres titulaires	Membres suppléants
Yvon Perrin	André Chérel
Cyril Conan	Jean-François Rocaboy
Pascal Chevalier	Louisette Badoual
Rémy Tertre	Frédéric Flaud
Patrice Collet	Daniel Rouillé

Pour extrait conforme

Le Mené, le 31 mars 2026

Gérard DABOUDET
Maire

Louisette Badoual
Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 2/04/26
- et de sa publication le 31/03/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)